L’ancienne ministre Caroline Cayeux condamnée pour fraude fiscale : elle avait minoré son patrimoine de 11,7 millions d’euros et fraudé sur l’impôt sur la fortune

11/05/2026 à 18h54



L’éphémère ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales Caroline Cayeux a été condamnée à dix mois de prison avec sursis pour fraude fiscale et avoir menti sur sa déclaration de patrimoine, a appris l’AFP, ce lundi 11 mai, auprès du parquet de Paris, confirmant une information du Monde.

Ministre, issue de la droite, de juillet à novembre 2022, l’ex-élue de l’Oise a également été condamnée, le 1er avril, à 100.000 euros d’amende et deux ans d’inéligibilité, a précisé le parquet. Elle a été condamnée après une procédure de plaider-coupable.

Au total, la ministre avait minoré sa richesse personnelle de l’ordre de 11,7 millions d’euros “pour un patrimoine net reconstitué de plus de 20 millions d’euros”, a précisé le parquet. La justice l’a également condamnée pour fraude à l’impôt sur la fortune.

BFMTV